Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20261013-131020267-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°131020267

DATE DE CONVOCATION : ..... 6 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre 2026 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :	8 octobre 2026
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	13
Nombre de votants.	14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
William Mallégoll qui a donné procuration à Anthony Page
Florian Lelièvre, absent excusé,

Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Ratio promu-promouvable

Le Maire, Anthony Page rappelle à l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par l'*article L411-6 du code général de la fonction publique* :
Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité social territorial *(CST)*. Il peut varier entre 0 et 100 %.
Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Etant donné l'effectif de la commune et que les agents sont actuellement classés sur des grades différents, la collectivité souhaite fixer le taux à 100 % sans distinction de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 6 octobre,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,

- d'adopter le ratio ainsi proposé, soit 100 % pour l'ensemble des grades, pour l'année 2026 et les suivantes,

- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20261013-131020267-DE

Marion Pasdeloup

Anthony Page

MAIRIE DE TRÉGOURÉZ

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....